IMT Nuremberg Archives

H – 637

International Court of Justice

H0637 - 0002

SP/1.

2833

10 Août 1946. 10hs-11hs.

7

AA

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du Samedi 10 Août 1946, ouverte à 10 hs,
sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE.

DR. LATERNSER.- Maréchal, avez-vous jugé l'intention d'attaquer l'Ouest ?

R.- Selon mon opinion, il n'y avait pas d'union politique avec les puissances occidentales. Une union politique n'était pas possible. Il n'y avait pas d'autre issue que de conduire une offensive à l'Ouest et ainsi de finir la guerre.

Q.- Avez-vous participé aux préparatifs contre la Grèce, la Norvège et la Yougoslavie ?

R.- De ces campagnes je n'ai été informé que lorsqu'elles furent commencées.

Q.- Qui, en tant que chef militaire, a participé à la préparation de la guerre contre la Russie ?

R.- J'ai considéré la guerre contre la Russie comme une guerre préventive de notre côté. Il n'y avait pas d'autre issue pour HITLER dans la situation où il avait mené l'Allemagne, étant donné qu'il n'avait pas osé résquer le débarquement en Angleterre, en Union Soviétique en 1941. Il y avait un danger très menaçant qui aurait été écarté si l'on avait attaqué l'Angleterre. La seule chance d'échapper à cette situation aurait été un débarquement en Angleterre en automne 1940, et cela on ne l'a pas fait.

Q.- Comment est-il possible que le commandant en chef de l'armée et ~~le~~ chef de l'état-major de l'armée a été dépassé par HITLER dans les décisions militaires ?

R.- Ceci apparait de la façon suivante. Nous, généraux, au point de vue politique nous n'avions plus rien ~~xxfxx~~ à dire depuis

.../..

H0637 - 0003

longtemps,car les objections de la part des généraux, par exemple pour l'occupation de la Rhénanie ou l'entrée des troupes en Tchécoslovaquie,s'étaient avérées sans utilité, et HITLER avait gardé son ....?... . Sur le terrain militaire je suis d'avis, comme je l'ai dit, que l'offensive à l'Ouest était absolument nécessaire du point de vue du soldat.

Au point de vue militaire, l'OK a représenté un point de vue faux et il a donné raison à HITLER, et ceci a été très visible dans les questions décisives; par exemple pour la question de l'attaque contre l'Union Soviétique il n'a pas du tout écouté l'opinion des généraux.

Q.- Vous avez reçu l'ordre des commissaires ?

R.- Oui.

A.- Quelle est la position que vous avez prise vis à vis de cet ordre ?

R.- C'était le premier cas où est apparu un conflit entre mon sentiment du devoir et mon sentiment de soldat. J'aurais dû lui obéir, mais, comme je l'ai dit, je ne pouvais pas faire une telle chose en tant que soldat et aussi bien au commandant en chef du groupe d'armée qui était sous mon autorité je lui ai dit que ce qui était dirigé contre l'honneur d'un soldat ne pouvait pas être exécuté. En pratique, l'ordre n'a pas été exécuté, Les commandants de division qui avaient reçu du Reich, indépendamment de moi, cet ordre avaient la même conception que moi. Les commissaires, du reste, ne se sont pas conduits comme on l'avait pensé et souvent ils se sont suicidés au moment de leur captivité et ils ont retiré aussi leurs insignes de commissaires. On a eu beau rechercher des commissaires parmi les prisonniers.

Q.- Quels étaient les généraux qui commandaient les groupes d'armée et les groupes blindés ?

R.- Le chef était le chef Maréchal von LEEB. Le commandant du groupe blindé était le général HOEPPNER.

Q.- Et quelle était leur position vis à vis de cet ordre ?

R.- Le Maréchal von LEEB, comme chef, a pris connaissance de

.../..

H0637-0004

mon opinion selon laquelle on ne devait pas exécuter cet ordre et il l'a approuvée tacitement. HOEPPNER et REINHARDT, qui étaient également un commandant en chef d'un groupe blindé, ajoutèrent qu'ils voulaient se dresser contre cet ordre et ils n'ont eu aucun succès.

Q.- Comment avez-vous pu accorder votre désobéissance avec votre conception sur le devoir d'obéissance militaire ?

R.- En soi l'obéissance militaire est évidemment absolue et indivisible, mais toujours au cours des guerres il y a eu des cas dans lesquels des chefs supérieurs militaires n'ont pas exécuté ou ont exécuté autrement un ordre militaire. Cela tient à la grande responsabilité qu'un chef supérieur d'armée porte avec lui. On ne peut supposer d'aucun chef militaire qu'il commence une bataille quand il sait qu'il va la perdre. Dans ces questions, c'est-à-dire dans les questions d'opérations militaires, il y a en pratique et en définitive un certain droit, qui doit être confirmé par le succès, d'éviter certains ordres, et dans l'armée allemande il y avait une certaine indépendance des sous-officiers qui avait été particulièrement marquée. Les choses sont autrement dans le cas d'ordres qui concernent la façon d'agir de tous les soldats. Dans de tels cas la désobéissance d'un homme de troupe peut avoir pour conséquence sa punition. Mais si le chef supérieur est dans de tels cas de désobéissance, alors il ébranle non seulement sa propre autorité, mais la discipline en général et il met en danger les succès militaires. Dans de tels cas le chef supérieur a une obligation plus grande que le soldat et le sous-officier. Il faut qu'il soit un exemple pour les autres.

Q.- N'avez-vous pas ébranlé par cette désobéissance la discipline ?

R.- Dans ce cas non, car le sentiment de la troupe correspondait à ce que je pensais personnellement. Ici le sentiment soldatique, à savoir ce sentiment que nous avions inoculé à notre troupe, s'opposait à celui d'HITLER, et de plus nous pouvions en appeler aux ordres que le commandant en chef de l'armée avait donnés, à savoir

H0637 – 0005

que l'on devait avant tout maintenir la discipline virilement dans l'armée.

Q.- Quel était l'exercice de la juridiction militaire d'après le fait que l'on devait absolument faire attention à la discipline militaire ?

R.- La juridiction militaire, nous l'avons exécutée comme on doit le faire d'habitude, et ceci d'après le droit et la justice et dans le sens d'un caractère décent de soldat.

Je voudrais indiquer comme exemple que les premières condamnations à mort avec lesquelles j'ai eu affaire ont été prononcées au début de la campagne de Russie contre deux soldats allemands de mon corps qui avaient violé des femmes russes, et cela a été ainsi partout.

Q.- Maintenant nous passons à un autre chapitre. Que pouvez-vous dire au sujet du traitement des prisonniers de guerre ?

R.- Au sujet du traitement des prisonniers de guerre, dans la mesure où ils étaient dans notre domaine de compétence, il faut que je dise auparavant que moi, en tant que soldat, j'avais un respect vis à vis de tout soldat combattant. D'autre part, nous savions depuis la dernière guerre mondiale que tout ce que l'on fait à des prisonniers de guerre d'autres pays se retourne finalement contre nos propres soldats. Donc, en principe nous avons traité les prisonniers de guerre comme nous l'avions appris en tant que soldats et par conséquent conformément aux ordonnances du droit international.

Q.- Avez-vous constaté déjà une violation et avez-vous essayé de l'empêcher ?

R.- Il faut que je vous dise que j'ai vu un très grand nombre de colonnes de transport de prisonniers et je n'ai pas vu un seul prisonnier de guerre qui ait été fusillé dans ces colonnes. Mais une fois, lorsque j'étais commandant en chef du groupe d'armée, j'ai vu comment un soldat allemand avec une matraque frappait les prisonniers de guerre afin de faire place à mon auto qui passait le long de la colonne. Je l'ai arrêté et j'ai constaté quel était cet homme. J'ai fait venir son commandant et lui ai demandé de le

H0637 - 0006

punir, et je lui ai dit que lui-même serait traduit devant un Tribunal militaire si de tels actes se produisaient dans son unité.

Q.- Pouvez-vous trouver des explications pour la mort en masse de nombreux prisonniers de guerre russes durant le premier hiver de la guerre ?

R.- Mon armée a eu un très grand nombre de prisonniers de guerre, jusqu'à 150.000, et il est très difficile de trouver la nourriture et le logement immédiatement pour un si grand nombre d'hommes. Dans le cas de mon armée, nous sommes arrivés à bout de cette tâche. Par exemple, nous avons permis à la population de porter dans les camps de prisonniers des vivres pour les prisonniers. Dans les grandes luttes qui eurent lieu en Russie dans le secteur du milieu du front, autour de Kiev, où se trouvaient plusieurs centaines de milliers de prisonniers, la situation a été différente. D'une part les soldats russes qui sortaient de ces batailles terribles étaient à peu près épuisés et d'autre part il y avait une impossibilité pour l'armée qui venait de la bataille de trouver les moyens de transporter ces centaines de milliers de prisonniers et de les nourrir. On ne pouvait pas, au surplus, trouver en Russie de logements pour eux. Des centaines de milliers de soldats sont ainsi restés à l'air libre pendant des semaines.

Q.- Dans quelle mesure les commandants en chef étaient-ils responsables pour les prisonniers de guerre ?

R.- Pour les prisonniers de guerre ils étaient responsables aussi longtemps qu'ils étaient dans notre ressort d'armée, c'est-à-direjusqu'à leur livraison dans les camps de passage.

Q.- C'était donc un camp de passage ~~tant que les prisonniers de guerre n'étaient pas au travail dans votre territoire d'armée ?~~

~~R.- Tant que les prisonniers de guerre n'étaient pas au travail dans notre territoire d'armée.~~

Q.- C'est-à-dire aussi longtemps que les prisonniers de guerre restaient dans votre armée, quel était leur traitement ?

.../..

H0637 - 0007

10 Août 1946. 10hs-11hs.

R.- Les prisonniers qui restaient dans notre territoire, nous les utilisions pour faire des travaux de soutien et ils ont été d'après cela traités d'une façon décente. Nous avions dans chaque division mille prisonniers et quelque fois plus, et nous avions aussi des manoeuvres volontaires.. ~~Mmmx~~ Ces prisonniers nous sont restés fidèles même lorsque nous nous sommes retirés et ils sont venus avec nous. Cela n'aurait pas été le cas s'ils avaient été maltraités.

Je voudrais encore prendre un exemple. Lorsque j'étais commandant en chef du groupe d'armée du sud, près de Nervotcherkask je n'avais aucun personnel de surveillance. J'ai eu une équipe de Cosaques qui était ma seule équipe de surveillance dans ma maison et si j'avaismaltraité ces prisonniers ils m'auraient certainement tué.

Q.- Au point de vue du système de prisonniers de guerre dans le territoire intérieur, à ~~l~~'autorité de qui étaient soumis les commandants de camps de prisonniers ?

R.- Autant que je sache, les commandants de camps à l'intérieur de la région militaire étaient sous l'autorité d'un général des prisonniers de guerre et celui-ci à son tour était soumis à l'autorité du chef de l'RS..CR.

Q.- Qui était le chef de l'R CR ?

R.- C'était, jusqu'en 1944, le général O..... et en Juillet c'est HIMMLER qui est devenu chef de l'R CR.~~X~~

Q.- Est-ce que le système de prisonniers de guerre a été expressément soumis à l'autorité d'HIMMLER à cette date ?

R.- Oui. Je ne connais pas exactement la date, mais je sais que tous les prisonniers de guerre ont été expressément mis sous l'autorité d'HIMMLER.

Q.- Dans le domaine de vos armées ou de groupes d'armée, est-ce que l'on a procédé à des destructions de grande envergure ?

R.- Oui, dans les territoires ukrainiens surtout il y avait des destructions énormes, mais que nous avons trouvées déjà à notre arrivée en grande partie en 1941. Tous les chemins de fer étaient

.../..

H0637 - 0008

détruits et ils n'étaient pas encore prêts à être utilisés en 1943. Tous les systèmes de transmission et toutes les administrations étaient détruites. Un grand nombre d'établissements industriels, par exemple le grand barrage de Zaropoje (?), les grosses usines de ~~guerrexde~~ Kertch. et de Mariopol, et les industries de pétrole de Maikops dans le Caucase étaient détruits.

Q.- Y avait-il des motifs vous faisant admettre de telles destructions dans une si grande envergure ?

R.- Les destructions dans la dernière guerre ont dépassé de beaucoup les destructions de la guerre précédente, et ceci s'explique par la tactique employée dans cette guerre. En 1941, STALINE a demandé, et ceci à bon droit, qu'ils combattent chaque pouce de terrain. Ceci a été admis, et si l'on force les armées à combattre pour chaque pouce de terrain, dans ce cas les villes et les villages doivent être incendiés.

Comme exemple on peut citer Sébastopol qui a été défendu pendant huit mois comme forteresse ~~ek~~. Autour de Stalingrad également maison par maison. Ostrov et Tcharkov ont été deux fois pris par nous et deux fois repris par les armées russes dans des combats très durs. Kiev et Rosno une fois et Odessa ont été conquis par les armées roumaines dans des combats très longs durant des semaines et il était inévitable que les villes soient alors détruites.

Q.- A-t-on détruit selon un plan ?

R.- En 1943 j'ai constaté qu'au cours de la retraite du Dniepr sur l'ordre d'HITLER on a procédé à des destructions selon un plan établi. L'ordre d'HITLER était le suivant : Le territoire qui se situe à l'Est du Dniepr doit être rendu inutilisable pour la direction de la guerre russe. Ce sont des ordres qui ont été donnés isolément aux armées. ~~E~~

Q.- Est-ce que ces destructions étaient conditionnées par les exigences de la direction de la guerre militaire ?

R.- Il faut, ~~que je dise~~ à ~~ce~~ propos de cette retraite du Dniepr, que je réponde oui à cette question. La situation était telle que, si nous ne pouvions réussir à arrêter les armées russes au Dniepr et si

H0637 - 0009

nous ne pouvions les poursuivre, la guerre était perdue. Le Dniepr n'était pas fortifié et HITLER l'avait interdit alors que nous l'avions proposé. On avait justement commencé les travaux. Des troupes suffisantes pour pouvoir résister à une attaque contre le Dniepr n'étaient pas en notre possession. Si donc, pour des raisons de ravitaillement, l'attaque russe ne pouvait être paralysée, il fallait alors envisager qu'en automne 1943 la partie sud du front russe aurait été liquidée et par conséquent la guerre à l'Est était décidée en notre défaveur.

En définitive, c'était la direction supérieure des forces armées qui devait juger ce que l'on pouvait atteindre par des destructions et la possibilité de jugement d'un chef militaire ne pouvait s'étendre qu'aux territoires qui étaient sous son autorité et il pouvait également refuser un tel ordre.

Q.- Est-ce que les ordres concernant les destructions ont été exécutés de façon différente ?

R.- Certainement. Chaque chef d'armée a bien cherché à réduire dans la moindre mesure ces destructions et justement chez nous, en Ukraine particulièrement, du fait que nous avons eu avec la population ukrainienne en tant que soldats de bonnes relations. Cela dépend en définitive de la responsabilité de chaque chef militaire, s'il croit que le but de l'opération peut être conciliable avec une mesure très petite de destruction.

Il y a une distinction entre la destruction de logements à l'Est pendant l'hiver. La conduite de la guerre dépendait surtout du fait de savoir si l'on pouvait ou non trouver un logement pour les troupes. En hiver la destruction de logements pouvait jouer un rôle décisif et en été naturellement ce n'était pas le cas.

Q.- Que savez-vous des destructions d'églises et de monuments de civilisation ?

R.- Je ne puis dire que dans mon domaine les monuments ont été épargnés. Une grande partie par exemple en Crimée ont été trouvés détruits quand nous sommes arrivés, mais ceux qui n'étaient pas détruits nous les avons conservés avec soin. Avec mon commandement

.../..

H0637 - 0010

10 Août 1946. 10hs-11hs.

j'ai été çà et là devant Léningrad pour préparer une offensive qui ne fut pas exécutée et làj'ai vu un certain nombre de chateaux par exemple S..... Ils étaient détruits, mais ils étaient les cibles de l'artillerie russe et lorsqu'il y a eu des duels d'artillerie les chateaux ont été incendiés, mais ils n'ont pas été détruits par nos troupes selon un plan bien établi.

Q.- Maintenant quelques questions au sujet de la guerre des bandes. Savez-vous que la guerre de bandes était destinée à exterminer les Juifs ?

R.- Non.

Q.- Avez-vous reçu ou donné des ordres de ne pas faire de prisonniers dans la lutte contre les bandes ?

R.- Non.

Q.- Quelle idée aviez-vous à ce moment là du fait qu'on livrait une personne aux SD ?

R.- Nous avions l'impression que cette personne serait interrogée par les SD et serait envoyée dans un camp quelconque. Les soldats allemands qui, par exemple, étaient condamnés pour désertion devaient être livrés aux SD parce qu'il y avait une ordonnance qui disait que de longues peines privatives de liberté en temps de guerre ne seraient pas exécutées, mais que les personnes en question seraient utilisées pour le travail et n'échapperaient pas à la sécurité, et que ces prisonniers seraient envoyés pour toute la durée de la guerre dans des camps de concentration. Donc que la livraison de quelque personne que ce soit aux SD, ait signifié la mort certaine de cette personne, il ne pouvait pas en être question.

Q.- Saviez-vous à ce moment-là ce qui se passait dans le camp de concentration ?

R.- Non, j'ai appris aussi peu à ce sujet à ce moment-là que le peuple allemand, et même je dirais encore moins, car nous étions à des milliers de kilomètres de l'Allemagne en plein combat et nous ne savions rien. J'ai appris l'existence de deux camps de concentration avant la guerre, le camp d'Oranienburg et celui de Dachau

H0637 - 0011

et sur l'invitation des SS on a visité un tel camp. C'était un rassemblement de criminels et l'on a constaté qu'ils étaient traités sévèrement et justement.

Q.- Comment expliquez-vous, en tant que soldat de métier, le fait que l'accusation a considéré la direction de la guerre comme criminelle ?

R.- A partir de 1941, donc à partir du commencement de la guerre contre la Russie, la guerre était conduite pour ainsi dire selon une double face. D'une part il y avait la direction militaire de la guerre qui était notre direction à nous soldats. L'autre face était la direction idéologique de la guerre, que nous soldats nous ne faisions pas mais qui était faite par d'autres éléments.

Q.- Vous avez dit 1941 ?

R.- Oui. Selon ma conception, la guerre de Pologne et la guerre à l'Ouest ainsi que les campagnes de Norvège et des Balkans ont été conduites d'une façon purement militaire aussi longtemps que les opérations militaires ont duré. Mais la double face de la conduite de la guerre, c'est-à-dire militaire et idéologique, a commencé avec la guerre contre l'Union Soviétique et les éléments qui dirigeaient cette guerre idéologique ont été étendus aux territoires occupés.

Q.- Qui, du côté allemand, dirigeait cette lutte idéologique?

R.- Cette lutte idéologique, nous soldats nous ne l'avons pas exécutée, mais c'était HITLER, à mon avis, avec quelques uns de ses collaborateurs les plus intimes et un nombre restreint de complices.

Q.- Dans quelle mesure cette guerre n'a pas été conduite par des soldats ?

R.- HITLER savait exactement que nous ne devions pas participer à de telles choses et il a exprimé cette conception dans la conférence qu'il a tenue après la campagne de Pologne et avant la campagne de Russie, et il a voulu essayer de tenir l'armée en dehors de cette conception qui était la nôtre. Il a su que non seulement notre influence mais encore notre connaissance s'y ajoutaient.

.../..

H0637 - 0012

Q.- Par quel moyen HITLER a-t-il retiré aux militaires cette direction de la guerre ?

R.- Une fois il nous l'a enlevée au point de vue de l'espace, car il a enlevé à l'influence des commandants en chef militaires les territoires occupés, par exemple à l'est il l'a donné aux commissaires et à l'ouest il l'a donné à des commandants en chef et à des administrations locales qui ne dépendaient pas de nous, chefs militaires. De plus on nous a retiré également les domaines sur lesquels cette lutte était menée.

Au point de vue géographique nous étions restreints aux territoires de combat, mais même là nous avions très peu à dire. Toutes les mesures policières étaient prises par HITLER sous sa propre responsabilité, comme c'est bien connu dans les ordres qui ont été donnés. L'exploitation économique n'était pas sous notre autorité et la main d'oeuvre était sous l'autorité de SAUCKEL. Les oeuvres d'art étaient sous l'autorité de l'état-major spécial de ROSENBERG qui en faisait la liste. Les questions qui touchaient la population civile n'étaient pas du tout sous notre autorité et nous n'avions donc comme tâches que des tâches purement militaires : la sécurité militaire sur le front et l'institution d'une administration locale, ainsi que des questions touchant l'économie locale.

Q.- M. le Président, j'ai une esquisse au sujet de la répartition des compétences et je voudrais la transmettre. Il s'agit du document 1003. Je voudrais simplement présenter ce document au témoin et lui demander si cette esquisse est exacte. Plus tard je présenterai cette esquisse en donnant des explications au Tribunal.

LE PRESIDENT.- Oui, vous pouvez le faire.

Dr. LATERNSER.- M. le Maréchal, je vais vous transmettre une esquisse - n° 1003 - ; je vous demande de me dire si cette esquisse est exacte.

LE PRESIDENT.- DR. LATERNSER, vous montrez ce tableau pour le Ministère Public, n'est-ce pas ?

.../..

H0637-0013

DR. LATERNSER.- Oui.

R.- Cette esquisse, à mon avis, est exacte. Bien entendu il y a des détails concernant cette répartition dans les territoires occupés qui étaient sous l'autorité des commandants en chef qui ont changé au cours de la guerre et je ne trouve pas la réponse dans cette esquisse.

Q.- Mais ces questions ne vous touchent pas en votre qualité d'accusé.

Dans quel domaine la guerre idéologique a-t-elle été conduite par d'autres ?

R.- Il faut ici distinguer deux choses. A part la direction militaire de la guerre que nous, soldats, nous conduisions, la guerre était conduite économiquement, c'est-à-dire au point de vue de l'exploitation économique des territoires occupés, dans le sens du slogan "guerre totale". A mon avis c'était une nouvelle notion dans le Droit international, mais ce n'était pas à mon avis un crime. Le deuxième domaine idéologique consistait en des mesures contre la population qui ont été conduites par d'autres forces et qui, en soi, n'avaient rien à voir avec l'exploitation économique.

Q.- Que voulez-vous dire par "méthodes spéciales" ?

R.- Je veux dire les méthodes de ce qu'on appelé les Einsatzgruppen, c'est-à-dire toutes les méthodes qui étaient sous l'égide d'HIMMLER.

Q.- Est-ce que l'ordre des commissaires ou l'ordre des commandos n'était pas une partie de cette guerre idéologique dans le domaine militaire ?

R.- L'ordre des commissaires, à mon avis, se trouve dans cette catégorie. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas exécuté. L'ordre des commandos, à mon avis, n'était pas dans cette catégorie. C'était une représaille, que l'on peut discuter, contre une méthode de guerre qui était nouvelle.

Q.- Nous en venons maintenant aux Einsatzgruppen. Que saviez-vous des tâches des Einsatzgruppen ?

.../..

H0637 - 0014

10 Août 1946. 10hs-11hs.

R.- Au sujet des tâches des Einsatzgruppen je savais seulement qu'ils étaient là pour préparer l'administration politique, c'est-à-dire un examen politique de la population d'Etats occupés dans l'Est, qu'ils étaient prévus pour cela et qu'ils recevaient des instructions sous la responsabilité d'HITLER, et qu'ils travaillaient d'après ses instructions.

Q.- Avez-vous entendu parler de l'intention d'exterminer la population juive ou d'autres éléments de la population ? Avez-vous appris cela ?

R.- Non, je ne l'ai pas appris. Cette mission, comme le témoin OHLENDORF l'a dit déjà ici, avait été donnée directement par HIMMLER aux Einsatzgruppen.

Q.- Est-ce que, lorsque vous avez pris le commandement de la 11ème Armée, on vous a communiqué l'existence des Einsatzgruppen ?

R.- Lorsque, en Septembre 1941, j'ai pris le commandement de l'armée qui était près de Nikolajev, j'ai été au Quartier Général de l'armée deux ou trois jours et ensuite j'ai constitué un poste de combat avancé auprès du front. Durant les trois ou quatre jours que je suis resté dans le Quartier Général, les chefs des commandements m'ont parlé des Einsatzgruppen commandos et je suppose que l'on m'a indiqué aussi à ce moment-là que des éléments du SD étaient envoyés avec des missions spéciales d'HIMMLER et se trouvaient au front. Cette organisation des Einsatzgruppen, telle qu'elle nous apparait aujourd'hui, ne m'a pas été clair du tout à cette époque là, et je ne connaissais en aucun cas les missions que le SD avait.

Q.- Avez-vous eu personnellement affaire avec OHLENDORF ?

R.- Il est possible qu'OHLENDORF se soit présenté une fois chez moi, et comme ses visites avaient lieu en général aux environs de midi, il est possible que je l'aie invité à déjeûner. Mon chef se trouvait toujours là, car, lorsque je recevais des personnes qui n'appartenaient pas à l'armée, mon

.../..

H0637 - 0015

chef était toujours présent avec moi. Le général W..... m'a dit qu'OHLENDORF prétendait avoir été en Crimée pendant la guerre de Russie. C'est possible que je l'ai vu alors, mais je ne m'en souviens pas, je n'en sais plus rien. Je ne me souviens plus de la manière dont je me suis lié avec lui.

Le témoin OHLENDORF a dit qu'il a parlé avec votre chef au cours de la marche. Cela n'est pas possible, car, au cours d'une marche, le chef n'a pas le temps de parler et, lorsque je me déplace, je le fais soit en avion soit en auto et je ne fais pas de marches. Detoutes façons s'il m'arrive d'en faire, mon chef n'est pas avec moi, car, lorsque je me déplace ainsi, mon chef reste toujours à l'ancien poste de commandement. Il n'accompagne pas le chef qui est chargé du commandement. Il n'est pas possible, par conséquent, qu'OHLENDORF ait vu mon chef au cours d'une marche.

Q.- M. le Maréchal, comment expliquez-vous que la destruction de 90.000 juifs vous ait échappé ?

R.- Ces 90.000 juifs mentionnés n'ont pas été tués dans le territoire que je commandais. Comme l'a dit OHLENDORF, son domaine s'étendait de Cernovitz dans les Carpathes jusqu'à Rostov-sur-le-Don c'est-à-dire environ 1200 kms, et la largeur de ce territoire était d'environ 400 kms. Dans ce territoire il n'y avait pas seulement la 11ème Armée qui opérait, mais encore la 1ère Armée blindée, la 3ème et la 4ème Armée roumaine, c'est-à-dire quatre armées. Ces 90.000 juifs qui doivent avoir été tués dans l'espace d'un an l'ont été géographiquement dans un territoire où la 11ème Armée n'occupait qu'une partie, à savoir la Crimée.

Q.- Mais ne deviez-vous pas apprendre quelque chose du fait qu'en Crimée, par exemple, plusieurs centaines de juifs ont été tués ?

R.- Non, ce n'était pas obligatoire que je l'apprenne. Au cours de l'année je me suis trouvé à douze ou treize postes de combat et, lorsque j'ai été à mon quartier général, c'était un petit village situé à environ 20 kms de .....veropol. Dans les postes de combat pratiquement seules les nouvelles tactiques me parvenaient

H0637 - 0016

et une ou deux fois au cours de la semaine les quartiers maîtres généraux et d'autres chefs de l'armée venaient me voir pour me faire des rapports sur les faits essentiels.

Mais il faut encore tenir compte du fait que la situation était telle qu'un commandant en chef était complètement absorbé par les soucis de la conduite de la lutte et que, par conséquent, à juste titre on ne lui parlait que de l'essentiel qui se passait dans son territoire. Le second fait est que nos troupes, surtout à cette époque, étaient au combat jusqu'au dernier homme, particulièrement en Crimée, et nous avons dû envoyer les dernières réserves au front. Tout le territoire qui se trouvait derrière le front était plus ou moins vide de troupes. Seuls les points les plus importants pour le ravitaillement étaient occupés par des troupes. Tout ce qui était situé à l'extérieur de ces points était ignoré des services militaires.

Q.- N'avez-vous pas reçu une dépêche au sujet de fusillades de juifs ?

R.- Je n'ai pas reçu de telles nouvelles au sujet de fusillades de juifs. J'ai simplement entendu parler d'un bruit.

Q.- De quoi s'agissait-il à ce propos ?

R.- Lorsque j'ai pris le commandement de l'armée, c'était le jour où je suis parti de Nikolajev pour prendre mon poste de commandement. J'ai appris que les SS auraient soi-disant fusillé des juifs, sans que l'on m'ait donné des détails complémentaires. Je crois que cela se passait à Kichinev, en Bessarabie. Mais c'était là simplement un bruit au sujet d'un cas isolé. Lorsque le lendemain je suis parti dans les premières heures de la matinée, j'ai fait venir mon ordonnance qui devait annoncer au Fuehrer que dans les territoires où j'allais commander je ne supporterais pas de telles "cochonneries" .

H0637 - 0017

Mais comme il s'agissait d'unbruit, d'un simple bruit, malgré l'ordre que j'avais donné de rechercher s'il y avait de vrai dans cette affaire et comme on ne me donnait aucun détail on considérait l'affaire comme terminée et depuis je n'ai absolument rien appris au sujet des fusillades des juifs.

Q. - Mais le témoin Ohlendorf a parlé de fusillades de juifs auxquelles des soldats de la Whermacht auraient participé ? Votre quartier général était à Simfropol ?

R.- Non, il c'était seulement le quartier général de l'Office , mais mon GQG était aux environs à 20 km de Simfropol. Que des soldats de mon groupe d'armée participèrent à des fusillades de juifs, je considère cela comme impossible. Je ne crois pas que des personnes de mon armée participèrent à cela.

Q. - Est-ce que vous avez reçu des nouvelles au sujet de montres du SD, qui avient été prises aux juifs ? Connaissez- ous cela ?

R. Il m'a été présenté une montre? C'était une montre de fabrication allemande.

Q. - Quelle était la position du aommandement Einsatsgruppen ? au point de vue autorité ?

R. Dans chaque positionmilitaire on distinguait entre la position au point de vue tactique, c'est-à-dire la positionpour la lutte au front, ou bien une position économique c'est-à-dire pour le ravitaillement, les vivres, les matières premières et le logement., une position a point de vue de la répartition des troupes, c'est-à-dire pour la formation, l'équipement et les questions de personnel, les questions disciplinaires, et les questions juridiques.nCette position au

H0637 – 0018

point de vue des troupes n'a pas été accordée pour les Waffen SS; économiquement et tactiquement, la lutte d'une telle position était possible. Le SD a été placé sous notre autorité au point de vue économique, c'est-à-dire pour le ravitaillement. Une position tactique, iln'y enavait pas chez nous. Par exemple une petite divisionmédicale pouvait etre placée sous le médecin chef de l'armée.

Des domaines spéciaux policiers, nous n'en avions pas, et comme le SD a des taches policières il ne pouvait donc pas etre placé sous nos ordres.

En ce qui concerne les questions de tactique et de marche un chef d'armée ne pouvait pas d'occuper dans le détail de ces questions.

Q. -Ohlendorf a parlé de l'ordre/du commandement d'armée d'après lequel des fusillades de juifs à 200 km environ devaient avoir lieu*/R. Cela n'a aucun sens, et nous n'avions absoument aucun ordre à donner. Un tel ordre n'a certainement pas été donné parle commandement de l'armée. En tout cas, moi je ne l'a i pas donné.

Q. - Est-ce que pour les troupes blindées vous avez collaboré avec les SS gruppen ?

R. - Aux groupes blindés j'étais chef d'un corps blindé, et je ne me souviens pas qu'à cette époque là les SD soient apparus ? C'était au début de la guerre de Russie. Je me suis trouvé à environ 100 km du front. avec l'infanterie allemande qui avançait et les troupes russes qui reculaient. Il est absolument impossible que le SD, dans les territoires où je me trouvais ait exécuté des juifs cela .C'eut été impossible et trop risqué.

H0637 - 0019

L.C. 3
10 aout 1946
11 à 12 h.

Q. - Est-ce que vous connaissez le général Hoepper ?

R. - Oui, naturellement.

Q. - Quelle était son attitude vis à vis des méthodes de violence ?

R. - C'était un soldat décen t et très droit. Il était impossible qu'il collaborat à de t elles choses. Du reste saM mort par suite des évènements du 20 Juillet montre bien qu'il n'a pés été du coté de ces personnesL

Q. - Est-ce qu'à la 11° armée il y a eu une collaboration tactique avec les Eintsatzgruppen ?

R. - Oui, des SS et des SD oude la police. Autant que je me souvienne pour la guerre contre les ? nous avons reçu des groupes auxiliaires . Dans les montagnes de Jaila ily avait des partisans dans les territoires montagneux. à la limite parce que nous n'avions pas de troupes de montagnes. Il ne restait plus qu'à essayé de nous débarrasser de ces troupes en les empechant d'attaquer les villages C'est là que le SD a collaboré.

LE PRESIDENT. - Dr Laternser, vous entrer ans beaucoup de détails. Est-ce que tout c ela n'a pas déjà été déclaré en témoignage , dans les commissions ? Est-ce que gous ne pourriez pas abréger?

R. -Oui, Monsieur le Président. A propos de ce point, j'en suis à ladernière question. Cela n'avait pas été déposé à la Commission autant que je m'en souvienne.

LE TEMOIN. - Il s'agissait aussi de chercher

H0637 - 0020

l s vivrres des partisans et le SD a également collaboré. Des troupes allemades de montagnes ainsi que des troupes roumaines ont été agalement.....

Q. - Est-ce qu'il est arrivé que des membres des SD ou des Eisentzgruppen aient participé à une lutte contre les partisans et aient reçu une décoration dans ce but ?

R. - Oui, c'est possible. Les décorations pour l'acitivité dans la lutte et non pas pour les exécutions de juifs.

Q. - Maintenant, je passe à un second point. On reproche à la Whermacht le pillage des territoires occupés.

R. - Nous avions dans l'armée des ordonnances très sévères contre le pillage, et nous sommes intervenus contre ceux qui pillaient de façon très sévère. Non seulement dans l'armée, mais aussi dans les parties de l'armée, ceux qui avaient des besoins au point de vue vivres et ravitaillement devaient s'en tenir aux rations.

En 1943 nous avons collaboré aux retraits de marchandises qui pour notre direction de l'armée était importante., mais c'était d'après à peu près un ordre exprés, restreint, de peu de marchandises, et de bétail ; mais il ne s'agissait pas dans tout cela de pillage de propriétés; il s'agissait d'une réquisition de marchandises d'Etat.

Q. - Est-ce que des machines ont été démontées ?

R. - Lorsque cela s'est produit ceci se assait sur ordre. Dans tous les territoiresoccupés

H0637 - 0021

ce'était ainsi.

Q. - Est-ce que l'armée avait quelque chose à faire avec la déportation des ouvriers des territoires occupés ?

R. - Nous avions reçu l'ordre de soutenir la réquisition de main d'oeuvre dans les territoires occupés. Nous nous étions défendus contre cette réquisition, car ceci était nécessaire pour l'économie des territoires occupés. Sauckel dansune conversation a écouté ma con eption selonlaqulle la violence employée pour la réquisition de la main d'oeuvre aurait de mauvais effets sur la population Il était contre les méthodes de violence, lui aussi. On m'avait fait des rapports sur des réquisitions obligatoires de main d'oeuvre, mais le commissaire du ReichKoch m'a dit que c'était exact, que c'était des bruits, et que out cela était des mensonges. Je ne pouvais naturellement pas donner de preuves contraires.

En tout cas nous nous sommes contentés du recrutement et d'ailleurs le commissaire du Reich m'a montré l'ordonnance d'après laquelle les ouvriers étrangers en Allemagne étaient traités et recevaient la nourriture des ouvriers allemands.

Q. - Est-ce que les conversations avec Sauckel et Koch étaient des conversations séparées ou bien est-ce qu'ils étaient ensemble lorsqu'elles eurent lieu ?

H0637-0022

R.° Non, il me semble que c'étaient deux conversations séparées. Kochnavait été auprès de moi avec Rosenberg,et j'ai indiqué que j'avais appris lexistence de mesures de violences ~~xxxxxxxxxxxx~~,mais Suackel n'était pas là.

Q.- Est-ce queuné autre fois Sauckel était seul avec vous ?

R/° Oui.

LE PRESIDENT. - A quelle date a eu lieu la conférence avec Rosenberg ?

R.- Je ne peux plus le dire.

LE PRESIDENT. - Je ne vous demande pas de donner la date précise.

R. - C'était en 1943. Rosenberg et Koch étaient tous deux chez moi. Cela devait etre je pense vers septembre octobre, mais je ne peux plus le dire très exactement. Il est possible que c'était plus tot.

Q. - Monsieur le Maréchal, pourquoi en tant que chef supérieur militaire, avez-vous toléré les violations contre le droit international et l'humanité ?

R. - Dans mondomaine militaire, je n'ai pas toléré ces violations. En ce qui concerne le cadre de ~~la~~ notre domaine pour ce qu se passait à l'extérieur ~~de ma~~ nous n'apprenions rien. C'était en dehors de notre influence et de nos connaissances. Nous n'avions ni le droit ni la puissance d'empecher quelque chose en admettant que nous ayons eu connaissance de toutcela.

H0637 – 0023

L.C. 7
10 aout 1946
11 à 12 h.

Q. - Est-ce que vous croyez que sur labase du devoir d'obéissance militaire, etre obligé de participer à tout cela ?

R.- Le devoir d'obéissance militaire est certainement indivisible et absolue ? un devoir de desobéissance, cela n'existe pas en soi pour le soldat. Il peut y avoir en plus un devoir moral, et ce devoir moral aurait existé par exemple dans de tels cas en ce qui concerne le'exécution des juifs. Mais nous n'avons rien appris de cela.

Q. - Dans le cas de l'ordre des commissaires est-ce qu'unr refus de tous les chefs militaires aurait amené Hitler à retirer son ordre ?

R.- Non, ilne l'aurait pas fait. Au contraire, peut-etre pour lui et pour beaucoup d'autres, c'eut été l'occasion de se débarrasser de nous. Du reste, un refus d'obéissance ouverte dans une dictature c'èst un moyen absolument inutilisable. Un dictateur ne peut pas se laisser obliger. Si une fois il renonce, la chose n'est pas cependant liquidée.

Q. - Est-ce que vous avez essayé de l'amener à retirer son adhésion ?

R. - Il faut ici considérer les décisions politiques. Ildonnait connaissance de ces décisions dans ses conférences ou bien par des ordres, et il n'y avait aucune discussion, aucune possibilité de le persuader.

LE PRESIDENT. - Dr LATERNSER, le témoin a déjà parlé de cette question.

R. - Est-ce que vous aviez une influence militaire sur Hitler ?

H0637 – 0024

L.C. 8
10 aout 1946
11 à 12 h.

R. - Dans les questions purement de direction militaire ~~xxxxxxxxx~~ dans une certaine mesure il m'a écouté. Du reste, pour tout cela j'ai eu uncertainnombre de différends avec lui par suite de propositions écrites adressées à lui ou aux chefs d'état-major général. Cela remplirait un gros volume.

Dans les questions purement d'opérations j'aurais pu peut-etre arriver en général a faire valoir ma conception. Lorsque nous ~~xxxxxx~~ quittions le domaine purement des opérations aucune discussionn'était possible. J'ai essqyé trois fois au cours d'un entretien personnel de l'amener à changer les ordres militaires , c'est-à-dire d'abandonner les ordres supérieurs militaires.

LE PRESIDENT. - Dr Laternser, quel rapport il y a avec cela ?

R.- Quand nous nous occupions de ces questions stratégiques, nous n'avions pas à nous occuper de ces sortes de questions.

Q.- MONSIEUR le Maréchal, est-ce que vous savez si d'autres chefs militaires ont eu des différends avec Hitler ?

R. - Il y a eu sans aucun doute un grand nombre de différends et ceci apparait déjà du fait suivant : ~~xx~~ sur 17 Fields maréchaux qui étaient membres de l'armée, 10 ont été renvoyés chez eux, et 3 à la suite du 20 Juillet sont morts. Un seul maréchal de l'armée a pu ~~xxxxxx~~ sortir de la guerre dans une position particulière. Je crois qu'il n'y a pas de professionqui puisse présenter un si grand nombre de victimes, car tous ces chefs étaient des chefs qualifiés au point de vue militaire. Ils ne pouvaient etre renvoyés enraison de leur incapacité, mais ils ont été renvoyés par~~xxxxxx~~

H0637 - 0025

en raison de kaux la non confiance qu'ils inspiraient ou bienparce qu'on ne leur supposait pas la dureté nécessaire pour la conduite de la lutte.

Q. - Est-ce que le xxxxx cercle des hommes du 20 Juillet a pris contact avec eux ? Le témoin Givesius a-t-il quelque chose ainsi..... (?)

R.- Non, j'ai reçu une fois une lettre du général Béck dans l'hiver 1942 dans laquelle ilexprimait son opinion au sujet de la situation militaire après Stalingrad, et il disait que la guerre n'aboutirait pas à quelque chose de favorable. Je lui ai dit que je ne pouvais pas contredire sa façon de voir mais qu'une défaite ne pourrait pas mener à perdre une guerre. Du reste j'avais de tels soucisau front que je ne pouvais pas me laisser entrainer à parler longuement de ces choses. Après j'ai constaté clairement qu'il y a eu des tentatives de prendre contact afinde sonder mon attitude. Dans un cas le général Gersthoff a été chez moi .... (?) J'ai demandé si je pouvais etre utilisé pour un coup d'Etat. et j'ai présenté à point de vue qu'en écartant Hitler la guerre se transformerait en un chaos. Lorsque je lui ai dit cela, ilne m'a pas donné ses(lettres) et c'était une tentative de prendre contact avec moi. C'est maintenant que j'aivu clair et je n'ai fait aucune promesse à aucune personne et à aucunmoment de participer à une telle opération.

Q. - Est-ce que ous avez reçu une dotation (?)

R.- Non, aucune.

Q. - Quand et pourquoi évez-vous été relevé de vos fonctions ?

R. - J'ai été rlevé de mes fonctions à la fin de

H0637 - 0026

mars 1940. le motif que me donné Hitler était le suivant : prendre de grandes opérations pour lesquelles il avait besoin de moi n'étaient plus possibles, et il s'agissait de résister d'une façon opiniatre, et il fallait de nouvelles personnalités, mais je crois que c'était un autre motif, mais le véritable était qu'iln'avait pas confiance en moi. Il était en définitif révolutionnaire et moi j'étais un vieilofficier prussien, et à ceci s'ajoutait comme me l'a dit à cette occasion le chef de l'état-major général qu'uuchrétien comme moi ne pouvait pas avoir confiance enlui.

Q.- J'en arrive à la dernière question. Monsieur le Maréchal, que pouvez-vous indiquer contre la demande de l'accusation de considérer la direction militaire comme criminelle ?

R. - J'ai été 40 ans soldat. Je suis d'une famille de soldats,et j'ai été élevé dans la conception totale du devoir. L'exemple de ma parenté la plus pr che le montre. La gloire de la guerre, je l'ai considérée commequelque chose de très grand, mais je ne veux pas contester que j'étais fier lorsque pendant cette guerre on m'a confié une armée,mais notre idéal est aussi valable pour mes camarades . Nous n'avons pas vu cela ,dans la conduite de la guerre, mais dans notre éducation, dans notre jeunesse et nous l'avons accepté comme soldat.

Cette jeunesse est tombée sur le front par millions. Si je dois dire quelque chose, au point de vue personnel : mon jeune fils est bombé au feu, deux de mes fils ainés sont tombés comme avaiteurs,; mes meilleurs camarades de guerr mon chauffeur sont tombés aussi. Tous les fils de mes frères et soeurs sont tombés au feu.

H0637 – 0027

Que nous, vieux soldats, nous considérions que nous avons conduit dans une guerre criminelle toute cette jeunesse, ceci appartient à l'imagination et ilest possibl qu'unisolé qui n'a aucune famille, aucune tradition, et qui est animé d'une foi fanatique,se laisse entrainer en dehors des limites de l'humanité, oui, ; mais nou, soldats,je le répète, du point de vue purement humain nous n'étions pas en état de conduire notre jeunesse vers le crime.

Dr LATERNSER. - Je n'a plus d'atres questions à poser.

-suspension d'audience de 15 minutes-

Dr GAWLIK.- Témoin, vous avez parlé à différentes reprises du SD. Que comprenez-vous par SD ?

R. - SD veut dire pour moi une institution dans le cadre des SS dépendant de Himmler., ayant notamment des taches policières.

Q. - Si je vus dis maintenant qu'ici sous SD on comprend les services 3 & 6 du RSHA et qu'on l'accusé comme tel, je vous demande : est-ce que vous comprenez par SD ces organisations là ?

R. - La notion SD ne m'est connue que de la façon dont la plupart des Allemands les connaissaient , c'est-à-dire d'une police spéciale. Quant au service qui appartenait au RSHA je l'ignore car l'organisation et les taches du RSHA me sont inconnues.

Q.- Vous, en tant que commandant enchef, ne savie vous pas quels services le RSHA a accompli. Destaches poli-

H0637 - 0028

cières ?

R. - Non, cela ne m'a jamais intéressé.

Q. - Pourriez-vous me répondre à la question par oui ou non, si par SD vous comprenez les services 3 & 6.

R.- Non.

Q.- Ensuite votre défenseur et vous-meme avez parlé de groupes spéciaux du SD ? Est-ce que cette notion était juste ou comment s'appelaient ces groupes spéciaux ?

R. - La notion Einsatzgruppen n'a pas été éclaircie. Auparavant, c'est-à-dire aussi longtemps que j'étais commandant en chef, je ne savais qu'une chose, c'est qu'il y avait des chefs supremes de la pdice et des SD, et que des parties du SD surveillaient la population.

La notion Einsatzgruppen telle que vous la connaissez maintenant ne m'a été précisée qu'ici.

Q.- Mais,vous, en tant que commandant enchef vous connaissez le titre exact de ces groupes spéciaux ?

R. - Possible que je connaissais éjà ce nom Einsatzgruppen,mais je ne pouvais me figurer quelque chose de spécial. Seulement une partie du SD dépendait de Himmler et était chargé des taches spéciales.

Q.- Ne saviez-vous pas que des Einsatzgruppen portaient la dénomination de SD ?

R. Non. Les Einsatzgruppen,? je n'ai jamais entendu parler de cela et le Einsatzgruppen qui travaillait chez moi s'appelait ainsi ? Je ne puis le dire aujourd'hui c'est bien possible... ou le contraire.

H0637-0029

Q. - Ne saviez-vous pas nonplus quel était le titre de Ohlendorff ?

R.- Ohlendorff ? Je ne peux pas dire aujourd'hui s'il était SS Gruppenfuehrer, obenfuehrer , etc...

Q.- Non, ce n'est pas ce que je veux dire. Queltitre portait-il en tant que chef du Einstazgrummen ?

R.- Je ne sais pas.

Q. - Ne savez-vous pas qu'ilportait le titre de plénipotentiaire du chef de la police de Sécurité et de la Police auprès du Groupe d'armée ?

R.- Non, je ne savais pas, car un groupe d'armée n'existait pas à ce mopent là à mon avis (?)

Q. - ou auprès des armées ?

R.- Non, je ne sais pas.

Dr GAWLIK.- Merci, monsieur le Président.

Brigadier General TAYLOR.- Témoin, avez-vous quitté l'état-major de l'OKH en février 1938 ?

R.- Puis-je demandder la répétition de la question ue je n'ai pas comprise ?

Q. - Avez-ous quitté l'état-major général de l'OKH en février 1938 ?

R.- Oui.

Q.- Quel était votre rang lorsque vous avez quitté l'état-major général de l'OKH en 1938 ?

H0637 - 0030

R._ J'étais major général.

Q.- C'est le plus bas grade dans l'armée allemande n'estce pas ?

R._ Oui.

Q.- Et après avoir quitté l'état-major de l'OKH vous etes devenu commandant de division ?

R._ Oui.

Q. -Est-ce que vous étiez commandant de division au moment de l'occupation du territoire des Sudètes, n'est-ce pas ?

R. - Oui, mes fonctions de paix étaient commandeurs de division. Lors de l'occupation des Sudètes, j'étais cher de l'état-major général de l'armée qui provenait de Bavière.

Q.- Vous étiez encore commandant de division lorsque le reste de la Tchécoslovaquie fut occupé.

R.- Oui, oui.

Q.- Vous étiez encore commandant de division lorsque on préparait l'attaque contre la Pologne ?

R.- Oui.

Q.- Où se trouvait votre division ?

R.- Elle se trouvait enBasse-Silésie. Les commandants se trouvaient à Lignitz.

H0637-0031

L.C. 15
10 aout 1946
11 à 12 h.

Q.- Si bien que vous personnellement n'étiez pas très proche des plans de l'OKW de février 1938 jus qu'au déclanchement des hostilités ?

R.- Non. J'ai tout simplement vécu à l'OKH l' Anschlutz autrichien parce que j'ai été remettre mes fonctions au général Halder mon successeur et je devais rester un peu plus longtemps à l' OKH.

Q.- Vous avez été engégé dans les hostilités contre la Russie dès le début, n'est-ce pas ? en 1941 ?

R._ Oui.

Q.- Avez-vous pris le commandement de la 11° armée allemande après la mort du Général Von Schubert.

R.- Oui. Ce ci se passait aux environs de lami-septembre 1941.

Q.- Et durant 1941, lapremière partie e 1942 la 11° armée qui était sous vos ordres, sous cvotre commandement se comportait aussi à l'extreme sud ?

R._ Oui.

Q._ C'est-à-dire dans la région juste au nord de la Mer noire ?

R.- Oui

Q._ Et la ii° armée ? elle avait capitulé quelques semaines avant que vous preniez le commandement ?

R.- Oui.

H0637 - 0032

Q.- Et votre poste de commandement se trouvait à Nikolajev ?

R._ oui.

Q. - Est-il vrai que comme vous l'avez témoigné Hitler avait ~~décidé de répartir~~ des idées très particulières sur la façon dont se faisait la guerre sur le front de l'Est ?

R.- Oui, il pensait que les territoires occupés de la Russie pourraient ^etre subjugués plus facilement et pacifiés par la tyrannie, n'est-ce pas ?

R.- A cette époque là, je ne le savais pas. C'est par ce procès que je m'en suis rendu compte.

Q.- N'avez-vous pas reçu un ordre de terreur qui de ait etre utilisé pour maintenir l'ordre dans les territoires occupés ?

R.- Non. Unordre de l'OKW je ne pouvais pas le ecevoir comme chef d'une armée, et un ordre su sujet de mesures de terreur, je ne m'ensouviens pas.

Q.- Un ordre promulgué par l'OKW pouvait vous atteindre par les voies normales, par le moyen de l'OKW, n'est-ce pas ?

R._ Oui.

Q.- Voulez-vous regarder le document. Ce sera le document 459 PS, USA 920.

H0637 – 0033

BRIGADIER GENERAL TAYLOR. - (contre-interrogatoire)

Q. - Vous verrez, d'après l'en-tête du document, qu'il qu'il est issu de l'OKH, le 23 Juillet I94I.

R. - Oui, c'est de l'OKW, car la lettre dit : "Le Commandant Suprême des forces Armées.

Q. - Oui, c'est bien ce que j'ai dit, c'est un document promulgué par l'OKW.

DR. LATERNSER. Je demande pardon, mais je dois interrompre ; je demande qu'il soit remis au témoin un exemplaire en Allemand. D'après ce que je comprends de sa réponse, il doit avoir un texte anglais.

BRIGADIER GENERAL TAYLOR. - Non, le témoin a bien une copie allemande. Avez-vous une copie allemande, témoin ?

R. - Oui.

BRIGADIER GENERAL TAYLOR. - J'aimerais vous lire ce document et vous poser une question à ce sujet.

"Le 22 Juillet, le Fuehrer, après avoir reçu le C-in-C de l'Armée, promulgué les ordres suivants, afin de renforcer et d'étendre la Directive n° 33".

Et maintenant, témoin, passez au § 6, le dernier §. Le trouvez-vous ?

R. - Oui.

Q.-"Etant donnée l'étendue, la vaste étendue, des territoires conquis à l'Est, les forces disponibles pour établir la sécurité dans ces régions sera suffisante seulement si, au lieu de punir la résistance en jugeant, en condamnant les coupables par ur Cour, les forces d'occupation étendent une telle terreur, que leur existence seule suffira pour écraser toute volonté de résistance parmi la population".

"Les Commandants, avec les troupes à leur disposition, doivent être rendus responsables du maintien de la paix dans leur région. Les Commandants doivent trouver le moyen de garder l'ordre dans leur région, en appliquant des mesures draconniennes." Signé : Keitel.

H0637 - 0034

R. - Je ne me souviens pas de cet ordre. Il a été promulgué longtemps ~~xxxxxxxx~~ avant que j'aie été Commandant en Chef et, naturellement, on ne m'a pas montré tous les ordres qui sont arrivés, avant que je ne prenne mes fonctions. Je ne me souviens pas de cet ordre.

Q. - Au moment où il fut promulgué,, vous étiez Commandant de Corps, n'est-ce-pas ?

R. - Oui.

Q. - N'est-il pas évident, d'après cet ordre, qu'il devait être exécuté par tous les Commandants de Groupe, par tous les Commandants de Division ?

R. - Non, l'ordre contient des directives pour le front Sud-Est, le front moyen, le front Nord-Est, la Marine, l'Aviation ou pour la sécurité des territoires conquis à l'arrière.
A ce moment-là, j'étais déjà loin en avant du front, avec ma division blindée ; par moments, même, à cette époque, j'étais coupé et encerclé. Mais le fait de m'envoyer un ordre,à moi qui touche le front entier,est complètement exclu, si jamais j'avais reçu un ordre en ce qui concerne mon territoire. Mais là sous le chiffre n° 6, il s'agit de la sécurité des territoires de l'arrière et le corps blindé était en avant ; l'infanterie n'avait absolument rien à voir avec ces questions.

Q. - Maiscet ordre était évidemment pour le front ?

R. - Oui, le chiffre 6 était valable pour tout le front, mais avec ces mesures, un corps blindé se trouvant en avant du front et combattant toujours l'ennemi, n'a rien à voir; même si l'ordre m'avait été adressé, il n'est pas sûr qu'il m'aurait atteint, car je me souviens justement qu'en Juillet, quand j'étais coupé d'une grande partie des troupes, notre courrier est tombé entre les mains ennemies. Avec la meilleure volonté, je ne puis me souvenir avoir reçu cet ordre, et je ne crois pas non plus qu'il ait été adressé au Corps.

Q.- Si Un Commandant d'Armée recevait cet ordre, il ne pouvait l'exécuter qu'en le distribuant à ses Officiers subordonnés C'est là la seule façon dont il pouvait l'exécuter, n'est-ce-pas ?

H0637 - 0035

R. -Il ne devait pas absolument le distribuer car le Chiffre 6 parle des territoires de l'arrière conquis, et le Groupe blindé duquel je dépendais ~~xxxxxxxxxxxxx~~ ne devait pas obligatoirement expédier cet ordre aux différents corps, car la sécurité devait être assurée par entre les deux Corps et cela a également été fait.

Q. - Mais présumons que vous avez été coupé à ce moment-là que vous n'avez pas reçu cet ordre en tous cas. Est-ce que d'autres généraux, qui avaient les mêmes responsabilités que vous ne vous ont jamais parlé de cet ordre ?

R. - Personne ne m'a parlé de cet ordre. En tant que Commandant en Chef, on ne rencontrait que très rarement les autres Commandants, et je ne sais pas non plus si eux ils ont reçu cet ordre.

Q. - Très bien, nous passerons sur ce document. Hitler considérait la guerre à l'Est comme un conflit idéologique et un conflit de races, n'est-ce-pas ?

R. - Oui.

Q. - Il voulait non seulement conquérir l'armée soviétique mais aussi le système politique soviétique ?

R. - Sans aucun doute, il désirait exploiter la production soviétique dans les territoires occupés.

Q. - Il voulait établir un nouveau système politique dans les régions qu'il avait capturées. Est-ce exact?

R. - Je ne sais pas ce que vous voulez dire par "nouveau systême. Cela a-t-il trait à l'undustrie, ou alors a quoi ?

Q. - Un système politique ets un système d'administration politique.

R. - Naturellement, les territoires occupéz devaient être administrés d'une façon quelconque.

Q. - Et il voulait une administration tout-à-fait différente de celle qui se trouvait sous le gouvernement soviétique, n'est-ce-pas ?

R. - Oui. Le systême national-socialiste différait dans une certaine mesure, du système soviétique, et,

H0637 - 0036

naturellement l'Administration des chantiers.

Q. - Afin d'établir une nouvelle administration politique ~~xx~~, une administration qui marcherait d'une façon pacifique, Hitler voulait éliminer les ~~xxxxxx~~ éléments de la population qui s'opposerait à ses buts, n'est-ce-pas ?

R. - Je l'ignore; je ne sais pas si c'était là son plan dès le début, mais à nous autres, chefs militaires, il n'a jamais communiqué ses intentions.

Q. - Afin d'aider à exécuter cet ordre, est-ce que l'OKW n'a pas promulgué plusieurs ordres aux généraux, qui étaient tout à fait extraordinaires, par exemple l'ordre des Commissaires, que vous avez mentionné vous-même ?

R. - L'ordre des Commissaires ne touchait finalement que l'élimination d'éléments qui -disons-le- et, du côté soviétique, désiraient développer la guerre au-delà du point-de-vue militaire , au point-de-vue idéologique, et qui devaient obtenir un résultat meilleur de la part de leurs troupes. Cela n'a donc rien à voir avec l'extermination de population ; il s'agit tout simplement de l'élimination d'une certaine classe dans laquelle il voyait des politiciens, et non des soldats.

Q. - Et je mentionne aussi l'ordre bien connu d'Hitler du I3 Mai I94I, qui restreignait l'usage des Cours martiales au cas où des soldats allemands auraient commis des crimes contre la pupulation civile. N'était-ce pas une partie du même plan ?

R. - Naturellement, si le plan existait chez lui cela était une partie de ce plan, mais nous n'avons pas suivi ce plan, puisque, en raison de l'ordre du Commandant en Chef de l'Armée, nous avons puni sévèrement tous les excès en raison de la discipline.

Q. - En fait, témoin, est-ce que le but de ces ordres d'Hitler ne vous était pas connu aussi bien que des autres généraux sur le front de l'Est ?

R. - Non, nous ne connaissions pas les autres

H0637 - 0037

R. - Non, nous ne connaissions pas les autres buts d'extermination. Cette idée ne nous est même pas venue à cette époque-là.

Q. - Quels éléments de la population russe les Allemands estimaient-ils pouvoir s'opposer le plus aux buts politiques dans les territoires occupés ?

R. - Je ne me suis pas cassé la tête à ce sujet, car, dans les territoires occupés, je n'avais rien à voir avec les plans économiques ou politiques, desquels nous étions exclus. Je ne puis dire qu'une chose, c'est que nous, soldats, nous avions l'idée que nous devions maintenir en paix la population des territoires occupés par un traitement intelligent.

Q. - Mais, que vous vous en soyiez souciés ou non, est-ce que vous ne savez pas ce que Hitler et les autres chefs considéraient comme partie de la population la plus apte à être réfractaire. Je vous demande si vous le saviez.

R. - Qu'ils aient considérés les Commissaires politiques comme nuisibles, c'est tout à fait normal, et Hitler l'a exprimé dans l'ordre des Commissaires ; comment, exception faite de l'ordre des Commissaires, il confiait à l'extermination de tels éléments, je l'ignore ; il ne nous l'a jamais dit, et nous n'avons pas reçu d'ordre à ce sujet.

Q. - Ne considérait-il pas non plus que les Juifs devaient être exterminés, pour exactement les mêmes raisons ?

R. - C'est possible, mais par exemple, avec moi, il n'a pas parlé une seule fois de la question juive.

Q. - Vous ne savez rien à ce sujet ?

R. - Non, je ne connaissais pas le projet d'extermination.

Q. - Je voudrais vous poser quelques autres questions sur les Einsatzgruppen et Einsatzkommandos. Dites-vous au Tribunal que vous ne saviez pas que l'une des missions les plus importante de ces unités était d'aider à exterminer les Commissaires et les Juifs dans ces territoires ?

H0637 - 0038

R. - Non, je ne savais pas.

Q. - Est-ce les Einsatzgruppe étaient attachés à votre armée, la IIème Armée ?

R. - Oui, le Zinsatzgruppa travaillé dans les territoires occupés avec mon Armée.

Q. - Je crois que vous nous avez dit auparavant que le Einsatzgruppe était sous les ordres de Himmler et je crois aussi que vous nous avez dit que Himmler était un ennemi de l'Armée.

Qu'avez-vous fait lorsque vous avez su qu'il y avait un Einsatzgruppe qui était attaŵhé à votre Armée. Que vous a-t-on dit à ce sujet ?

R. - On m'a exposé à cette époque - et je ne sais pas même si le nom de Einsatzgrupp est tombé à ce sujet - que des organes des SS surveilleraient la population dans les zônes d'opération et que je recevais les ordres correspondants d'Himmler. Je ne pouvais pas m'opposer à cela, puisque je ne pouvais pas supposer que des parties des SS avaient des tâches criminelles.

Q. - Est-ce qu'un Commandant en Chef est satisfait d'avoir une unité indépendante qui opère dans sa région et à laquelle il ne peut pas donner des ordres ? Est-ce une coutume ?

R. - Non, naturellement, on ne l'apprécie pas ; mais il y avait beaucoup d'autres unités indépendantes. Je voudrais seulement souligner que la Luftwaffe ne dépendait nullement;lorsque nous collaborions pour un combat, nous devions tomber d'accord, nous ne pouvionspas leur donner l'ordre ; c'était la même chose pour l'organisation Todt, et pour les organisations de l'Etat-Major économique à l'Est, pour la Police. Bref, pratiquement, nous étions limités à la Direction militaire, et finalement, la limitation pour un soldat à son secteur militaire est, dans le fonds, la meilleure des solutions ; car, dans les autres questions, il n'y comprend de toutes façons rien.

Q. - Est-ce que cela n'a pas réveillé votre curiosité, lorsque vous avez vu qu'une unité indépendante sous les ordres de Himmler opérait dans votre région ? Cela ne

H0637-0039

vous a-t-il pas poussé à chercher à savoir ce qu'elle faisait ?

R. - La tâche de surveillance de la population m'était rapportée. J'ai déjà dit que je n'étais que deux jours dans le Quartier général de l'Armée; et je dois dire que la lutte militaire m'occupait tellement pendant tout l'hiver comme Chef d'Armées et ensuite encore davantage comme chef du Groupe d'Armées Nord, que jene pouvais guère montrer de curiosité pour ces choses que je ne supposais pas même.

Q. - Mais vous avez parlé à vos officiers d'Etat-Major de temps à autre, n'est-ce-pas ?

R. - Les autres Commandants en Chef, je ne les ai vus que lors d'une conférence à l'OKW; avec mes Officiers d'Etat-Major, j'ai naturellement eu des conversations, mais cette question du SD n'a jamais fait partie de l'ordre du jour, car cela ne nous paraissait pas être une question importante.

Q. - Avez-vous jamais demandé à votre Chef d'Etat-Major ou à un aucun autre Officier de vous donner des renseignements sur ce que faisaient ces gens qui étaient soumis à Himmler dans votre région.

R. - Non. On ne pouvait pas parler de troupes in dépendantes d'Himmler, car ce groupe était comparativement petit et n'apparaissait que lorsqu'il mettait à notre disposition des hommes pour la lutte contre les Partisans en Crimée. Là, je sais que des membres de mon Etat-Major ont traité avec le Chef des SS.

Q. - J'ai deux ou trois documents qui traitent de cette question ; ils ont déjà été versés au dossier, mais je voudrais qu'on vous les montre ; le premier est l'affidavit déjà versé au dossier sous le numéro I2, pièce des Etats-Unis 557.

La première partie de cet affidavit concerne des questions dont vous ignorez probablement directement la teneur.

Le second §, vous devez certainement le connaître ; c'est un affidavit par Walter Schellenberg. Je voudrais lire les deux premiers § :

Le Tribunal trouvera ceci sur le premier Livre de documents du Haut-Commandement :

N.D.8
LE IO.8.I946
I2 H./I3 H.

H0637 - 0040

"Au milieu de Mai I943, pour autant que je m'en souvienne, le Chef de du RSHA, le SS gruppen fuehrer Heydrich eut des discussions avec le général de l'Armée Wagner sur des questions de relations avec les opérations du SD dans la limite de l'Armée durant la campagne éminente contre la Russie. Wagner ne put s'accorder avec Muehler et, par conséquent, demanda à Heydrich, de lui envoyer un autre représentant. A ce moment là, j'étais Chef de la section AMT 4 du RSHA, sur les ordres du Chef de l'AMT Muehler, et je fus choisi par Wagner en raison de mon expérience en question de protocole pour être envoyé chez Heydrich dans le but d'établir un accord final. Selon les instructions qui me furent données, je devais m'assurer que cet accord établirait que les quartiers généraux responsables de l'Armée seraient fermement obligés de donner tout le support possible à toute activité des groupes de combate et Kommandos de la SIPO & du SD. Je discutais le problème de ces relations mutuelles en grands détails avec Wagner et, selon les discussions, je lui présentais alors une esquisse complète d'un accord quilapprouva entièrement. Cet accord fut la base d'une discussion finale entre Wagner et Heydrich , vers la fin de Mai I94I. Le contenu de cet accord, pour autant que je m'en souvienne était en substance comme suit : Il était mentionné que la SIPO et la SD opèreraient dans les éléments de combat de l'armée avec la mission d'écraser totalement toute résistance dans les régions conquises du front aussi bien que dans les zônes conquises par tous les moyens, et dès que possible. Les diverses régions furent alors établies dans lesquelles la SIPO et le SD devaient être actives et devait opérer. Les groupes de combat individuels furent alors assignés aux groupes d'Armée qui devaient prendre part à la campagne et les Kommandos de combats individuels à leurs armées respectives qui devaient également prendre part à la Campagne ; les groupes et les kommandos de combat devaient opérer en détails d'abord dans les régions du front en totale subordination à l'armée tactique en fonction et du point-de-vue administratif., puis, dans les régions d'opérations de l'arrière, dans une subordination purement administrative à l'ar

H0637 - 0041

mée mais sous le contrôle du RSHA. Troisièmement, dans les régions à l'arrière, même arrangement que pour la question précédente. Quatrièrement, dans les régions d'administration civile de l'Est, de même que dans le Reich. L'autorité et la responsabilité tactiques et d'opérations des quartiers généraux de l'Armée sur les kommandos de combat, n'eurent aucune restriction dans les accords, et, par conséquent, n'eurent pas besoin d'autres éclaircissements".....

LE PRESIDENT. - Ceci a déjà été versé au dossier ; nous n'avons pas besoin de détails.

BRIGADIER GENERAL TAYLOR. - Votre Honneur, ceci a été versé au dossier, mais j'a jamais été lu : je n'ai d'ailleurs plus qu'un paragraphe.

"L'accord montra clairement que la subordination administrative embrassait non seulement la subordination disciplinaire, mais aussi l'obligation pour les Q.G. de l'arrière de l'Armée de supporter et d'aider les groupes de combat et les kommandos de combat en question de ravitaillement et d'utilisation du réseau de communications."

C'est là tout ce que je désirais lire, votre Honneur.

Q. - Maintenant, témoin, est-il exact que l'Armée a rendu possible à ces Einsatzgruppen et Einsatzkommandos d'opérer, que vous leuravez fourni du ravitaillement , des transports, et tout ce dont ils avaient besoin pour remplir leurmission ?

R. - Oui, naturellement, nous le devions en raison des répartitions économiques. Cette partie des SS faisait partie de notre Armée.

Q. - N'est-il pas exact non plus que les généraux en Chef devaient surveiller ce que faisaient ces unités afin que leur opérations militaires n'entravent pas l'activité de ces unités ?

H0637 - 0042

R. - Non, les généraux commandants en Chef ne doivent pas s'occuper de cela aussi longtemps qu'ils n'apparaissaien pas à l'avant du front et qu'ils les troublaient dans leur commandement.

Q. - Dites-vous à la Cour que ce n'est seulement au front que les opérations militaires pouvaient être troublées, et n'est il pas exact que, même à l'arrière, il faut une sécurité entre les communications et le ravitaillement de la population. N'est-ce pas exact non plus ?

R. - A l'arrière, il nous importait surtout d'assurer la sécurité des routes et des chemins-de-fer ; peut-être des troubles n'auraient-ils pu avoir lieu si, par exemple, des exémptions en masse ou autres choses militaires, comme je l'ai entendu maintenant après coup, avaient eu lieu. Si, de cette façon , la population avait manifesté, c'est ainsi que les Commandants en Chef des territoires de l'arrière auraient eu connaissance et aurait agi.

Q. - Votre Honneur, je voudraismain enant soumettre au témoin le document 447 PS, pièces des Etats-Unis I35.

Témoin, j'attire votre attention sur le § 2, subdivision A, commençant par "la zône des opérations".. Voyez-vous cela ?

R. - Oui, je vois.

Q. - Je vais vous lire deux paragraphes :

"..... Le Commandant Suprême de l'Armée a le droit d'exercer le pouvoir exécutif et de transférer son autorité au Commandant Suprême des Groupes d'Armée et des Armées. Dans la région des opérations, le Reichsfuhrer SS a, au nom du Fuehrer, la charge de taches spéciales pour la préparation de l'administration politique, tâche qui résulte de la lutte qui doit exister entre les deux systêmes politiques.

Dans le domaine de ces tâches, le Reichsfuehrer SS a gira indépendamment et, sur sa propre responsabilité. Le pouvoir exécutif qui lui est investi dans le Commandant Surprême de l'Armée (OKH) et dans ses agences, est déterminé par lui,

H0637-0043

ne sera pas affecté par ceci. C'est la responsabilité du Reichs-Fuehrer SS que par l'exécution de ces tâches, les opérations militaires ne seront pas troublées ; les détails seront arangés directement par l'OKH avec le Reichsfuehrer SS."..

Je vous demande à nouveau, témoin, si il n'incombait pas, à vous-même, et à vos officiers, de vous assurer que les opérations de ces groupes n'intervenaient pas avec lesopérations militaires et que vous deviez, d'une certaine façon, vous mettre en contact et savoir exactement tout ce qu'ils faisaient.

R. -Si les opérations militaires avaient été troublées d'une façon quelconque, les Commandants militaires auraient du agir ; maisle fait qu'une police politique surveillait un territoire occupé, et, dansce territoire, examinait lescrédits politiques accordés à la population, cela ne prouve pas qu'il faut supposer que des incorrestions ou, disons même des exécutions en masse, ou des exécutions tout simplement, aient eu lieu; mais la surveillance politique par une police politique devait exister dans tous les territoires occupés.

Q. - Je crois que vous avez déjà témoigné que vous n'avez pas entendu parler d'exterminations en masse dans votre région. Est-ce exact ?

R. - Non, je n'en savais rien.

Q. - Ceci est le document I02 R, déjà versé sous le n° ISA 470. Je voudrais n'en lire que deux paragraphes de la dernière page de la traduction.

Témoin, je crois que ces deux paragraphes sont marqués sur votre copie. Cela se trouve page I7 Ou I8. Je commence page I6 : Vous verrez que ceci est un rapport sur les activités du Einsatzgruppen en URSS, durant le mois d'Octobre et couvre toutes les activités des 4 Einsatsgruppes, y compris le Groupe B, qui étaient rattachés à votre armée. La partie commançant page I6 relate les activités des Einsatsgruppes C & D qui se trouvaient en Ukraine. Ci après, vous remarquerez le paragraphe b qui porte le titre "Arrestations et exécutions de Communistes". Avez-vous trouvé cela ?

H0637 - 0044

R. - Oui. Page I7 ?

Q. - Page I7, dans le texte allemand..."Arrestations et exécutions de communistes"..

R. - Page I7, oui, oui.

Q. - Je cite : "La recherche des chefs communistes de résulta de la prise de Kaminski. En I9I9/I92I, il procéda à la liquidation d'officiers du Tzar.

"A Kiev, un certain nombre de fonctionnaires de la NKVD et de Commissaires furent rendus inoffensifs.

Vous verrez en-dessous (c) . Les deux premiers paragraphes se réfèrent à des villes qui se trouvaient en dehors de votre région. Puis, vient un paragraphe qui a trait à Cherson. Cherson se trouve à environ 40 miles de Nikolajev, c'est-à-dire 60 Kms environ.

R. - Oui, c'est à peu près exact.

Q. - Je cite : "A Cherson, 4I0 Juifs furent exécutés comme mesure de représailles contre des sabotages, en particulier dans la région à l'Est du Dnjepr; la solution du problème juif a été prise énergiquement par les forces de la Police de Sécurité et du SD. Les régions nouvellement occupées par les Kommandos ont été néttoyées des Juifs; au cours de cette action 4.89I Juifs furent liquidés. Dans d'autres endroits, les Juifs surent recensés ; ceci rendit possible de mettre à la disposition de la Wehrmacht pour des travaux urgents des groupes de travail juifs jusqu'à I.000 personnes.".

Témoin, dites-vous toujours à la Cour que vous ne savez rien des opérationsde ce Einsatzgrupp qui opérait avec votre armée ?

R. - Si vous voulez parler du cas Cherson, je dois dire que jamais je n'ai reçu de rapports au sujet de l'exécution des Juifs ; pas plus que je n'ai reçu de rapports au sujet de l'arrestation de G.P.U., Kaminski. Moi-même, je n'ai été à Nikolajev que jusqu'au 24 septembre, et alors j'ai occupé mon P.C. à Nogari Steppe, qui est plus loin à l'Est.

H0637 - 0045

En ce qui concerne la liquidation des Juifs, à l'Est du Dnjepr, j'indique que mon armée, à cette époque, opérait dans le désert de qui ne comportait que très peu d'habitations. Une partie de ces habitattions étaient d'anciens villages allemands, complètement évacués et les populations étaient déportées par l'Armée rouge.

Là, il ne pouvait être question de liquidations de Juifs ; Au sujet de ces 4.000 Juifs, il ne peut s'agir que du territoire à l'Est du Djneper, là où commence les territoires où devait opérer la première armée blindée, et non plus la mienne.

Q. - Est-ce que lesgénéraux en Chef sur le front de l'Est n'ont pas donné des ordres spéciaux à leurs troupes pour qu'elles assistent à cette tâche de l'extermination et de la liquidation des Juifs.

R. - Non, c'est tout à-fait exclu.

Est-ce que le Général Reichenau n'a pas donné une telle instruction ?

R. Non, je ne connais aucun ordre de Reichenau que ce qui a été produit ici, où il parle de la lutte à l'Est. Cet ordre, sur indication d'Hitler, nous a été envoyé pour ainsi dire comme exemple, et moi-même j'ai rejeté cet ordre, et ne m'en suis jamais servi pour la promulgation de mes ordres ; j'ignore si un autre Commandant en Chef l'a utilisé.

Q. - Cet ordre du Général Rechenau à ses troupes leur ordonnait de se venger des Juifs et d'éliminer la plus grande partie d'entre eux. Avez-vous vu cet ordre ?

R. - Non. Je me souviens d'un ordre de Rechenau ; mais le fait que laliquidation des Juifs aurait été exigée, je ne m'en souviens pas, et je crois que c'est également tout à fait exclu qu'il l'ait ordonnée.

Q. - Qu'avez-vous fait vous-même lorsqu'on vous a suggéré de promulguer un ordre comme celui du Général Rachenau.?

R. - On ne m'a pas proposé cela, nous ne le reçumes que comme exemple, sur ordre d'Hitler. Je n'ai rien fait à ce sujet, car je croyais que tous ces ordres étaient complètement déplacés. Je désirais mener une armée d'une façon militaire et pas autrement.

H0637 - 0046

Q. - Si bien que vous n'avez rien fait à ce sujet ?

R. - Non. Que voulez-vous que je fasse ?

Q. - Puis-je dire d'abord que le document du Général Reichenau a déjà été versé au dossier ? Je vais demander maintenant que l'on fournisse un nouveau document au témoin. C'estle documeut 4.064 PS, USA 927. Pouvez-vous regarder cet ordre, témoin, et nous dire si ce n'est pas un document émanant de votre Q.G. signé par vous-même le 27.II.I94I ?

R. - Il faut d'abord que je le lise.

Q. - Regardez votre signature aussi.

R. - Je l'ai déjà vue.

Q. - Est-ce que la signature est de vous ?

R. - Ca m'en a l'air, mais il faut d'abord que je lise l'ordre pour savoir si je l'ai promulgué ou non.

R. - Eh bien, nous allons le lire ensemble. Ce document a comme indication qu'il est passé par le Corps IC. C'est le contre-espionnage. Est-ce que IC est bien le service de contre-espionnage ?

R. - C'est le service qui recueille les informat tions de l'ennemi et qui a le contre-espionnage sous ses ordres ; cela n'a rien à voir avec le service secret.

Q. - En en dessous, on voit : 72ème Division - 27 Novembre I94I ; et à gauche, il ressort qu'il provient du Commandement de l'Armée II et du Quartier Général de l'Armée, le 20 Novembre I94I - Secret...." Depuis le 22 Juin, le peuple allemand mène une lutte à vie et à mort contre le système bolché vique. ~~Cette~~ Cette lutte n'est pas exécutée contre les seules forces armées soviétiques dans les formes établies par les règles de la guerre européenne. Derrière le front aussi, la lutte continue et des partisant vêtus en civil attaquent les soldats isolés et les petites unités ; ils essaient de couper notre ravitaillement par le sabotages les mines, ~~et~~ des machines infernales. Les Bolchévistes, derrière nous, libèrent la population, la laissent dans un état d'inquiétude par le moyen de la terreur et essaient par là de

H0637 - 0047

de saboter la classification politique et économique du pays. La Juiverie sert donc d'intermédiaire entre les forces ennemies à l'arrière et le reste des forces de l'Armée rouge qui continuent à se battre,; plus fortement encore qu'en Europe, elle maintient toutes les positions clé dans lapolitique,et l'administration contrôle le commerce et forme le noyau de toutes les émeutes et de toutes l'inquiétude.

Le soldat allemand doit, par conséquent, non seulement accomplir la tâche d'écraser le potentiel militaire du système, mais il doit aussi devenir le défenseur d'une conception raciale et levengeur de toutes les cruautés qui ont été perpétrées sur lui et le peuple allemand ; la lutte derrière les lignes n'a pas encore été prise assez sérieusement ; la coopération active de tous les soldats doit être exigée pour désarmer la population ; Tout exemple de sabotage doit être puni immédiatement par les mesures les plus sévères et tous les signes doivent être rapportés. La situation alimentaire à l'intérieur du pays est essentielle ; les troupes, autant que possible, doitvent être nourries sur les ressources du pays, et, d'autre part, les stocks les plus importants possibles doivent être mis à la disposition de lapatrie, en particulier dans les villes ennemies, une large partie de la population doit mourir de fain. ~~Nxxxxxxxxx~~ Le soldat doit apprécier la nécessité d'une durepunition de la Juiverie,détentrice spirituelle de la terreur bolchévique. Il est aussi nécessaire de faire ceci pour écraser toutes les émeutes qui sont, pour la plupart imputables aux Juifs. C'est là la tâche des chefs ddns tous les milieux de garder constamment vivante la signification de la lutte présente. Il ne faut pas s'attendre à ce que les Ukrainiens soient convertis aux nouveaux ordres. La non participation de nombreux éléments soi-disant anti soviétiques doivent faire place à une décision définitive en faveur de la coopération active contre le bolchévisme. La coopération volontaire de la reconstruction du territoire occupé, est une nécessité absolue pour atteindre nos

H0637 – 0048

buts économiques et politiques. Elle a pour conditions un traitement juste de toutes les sections non bolchéviques de la population dont certains ont lutté, pendant des années , héroïquement contre le bolchévisme. Le Gouvernement de ce pays demande de nous des résultats obtenus pàr unes évérité contre nous-mêmes et contre les individus. L'attitude de chaque soldat est constamment sous observation ; il peut constituer une propagande pour l'ennemi ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ C'est le succès momentané qui est définitif ; toutes les mesures doivent, par conséquent, être jugées par leur effet dans une certaine période de temps. Le respect des coutumes religieuses doit~~xxx~~ être exigés D'autres mesures doivent être ~~x~~écutées par une administration future. ~~xxxxxxx~~ L'écrasement de la population par la propagande, l'encouragement par des exemples personnels.....

Pour atteindre ce but, les choses suivantes sont demandées en coopération active des soldats dans la lutte contre l'ennemi ; à l'arrière aucun soldat ne doit être seul la nuit ; tous les véhicules doivent être équipés par un armement adequat."...

Signé : Manstedin.

Q. - Témoin, avez-vous promulgué cet ordre comme résultat d'une suggestion qui vous a été faite en même temps que l'ordre de Reichenau ? La date est à peu près la même.

R. - Je dois dire que cet ordre était complètement perdu de vue d'après la signature et surtout d'après ce qu'il dit dans sa dernière partie ; je dois supposer que l'ordre est exact et que c'est moi qui l'ai promulgué. Si il a été promulgué en raison de l'ordre de Rechenau, non je ne puis le dire maintenant, mais je voudrais souligner que s'il est dit ici que le système doive être exterminé, cela veut dire l'extermination du système bolché vique et non pas des hommes. Je dois soulivner en outre, qu'à aucun passage, il n'est question d'une collaboration avec le SD, collaboration qui ne rentrait pas en ligne. Je dois souligner aussi les exigences que je posais à mes soldats à savoir qu'ils ne devaient pas prendre la dernière vache aux paysans, qu'ils devaient respecter le sexe opposé, qu'ils devaient respecter les coutumes religieuses,

H0637 - 0049

qu'ils ne devaient évidemment pas être négligents en face du danger des partisans ; je souligne surtout que tout excès ou profit personnel ainsi était défendu, que toute action contre la discipline et toute violation de l'honneur militaire

Q. - Témoin, on vous a posé devant la Commission des questions sur l'ordre de Reichenau ; on vous a posé la question suivante : Je la lis....(Je ne peux vous indiquer la page, votre Honneur, je n'ai ici qu'une copie dactylografiée sans la page). "Vous connaissez l'ordre du Reichenau, selon lequel il a déclaré qu'il ne devait pas y avoir de considération pour lapopulation civile". Avez-vous vu cet ordre et a-t-il eu une influence quelconque sur votre attitude ?"

Vous avez répondu : "Nous avons reçu cet ordre, mais personne d'entre nous n'était du même avis que lui et cet ordre n'a pas été exécuté surtout dans ma région.".

Vous n'avez pas oublié cet ordre, n'est-ce-pas ?

R. - L'ordre de Reichenau , je l'avais oublié jusqu'à ce qu'il fasse son apparition ici, parmi les documents, et cet ordre, que j'ai promulgué moi-même, je l'avais également oublié; ce n'ést pas étonnant, étant donné qu'il y a des années qu'ils ont été passés. J'ai peut-être signé des centaines, des milliers d'ordres et il est impossible que je me souvienne de chaque détail.

Q. - Avez-vous signé beaucoup d'autres ordres dans ce sens ? Est-ce pour cela que vous avez si mauvaise mémoire?

R. - Je n'ai certainement pas signé un grand nombre de ce ordres, notamment des ordres et des rapports;que j'ai dû lire et que j'ai oubliés ces ordres, cela n'est pas étonnant. Je ne sais qu'une seule chose, c'est que cet ordre , en contradiction avecce lui de Rechenau , souligne très sévèrement ce que j'exigeais de la bonne conduite de mes soldats et c'est là le point essentiel.

Q. - Vous vous souvenez de l'ordre de Reichenau ? et vous vous souvenez des passages de cet ordre. La seule chose

H0637 – 0050

que vous ayiez oubliée, c'est que vous vous en souveniez.

R. - Non, j'ai dit que je ne me suis souvenu ici de cet ordre que devant la Commission ; j'ai vu ce document, mais, avec la meilleure volonté du monde, je ne me suis pas souvenu de cet ordre que j'ai promulgué , moi, car, si je l'avais fait, je l'aurais dit tout de suite, car cette ordre parle pour moi.

Q. - Vous croyez que vous avez écrit la seconde partie et pas la première ?

R. - Je ne l'ai pas écrite du tout moi-même. On m'a montré son projet et je l'ai signé. Et, dans lapremière partie, il est question de la lutte contre le système, l'extermination du système et de la lutte contre les Juifs comme représentants du mouvement ~~xxxxxxxx~~ des partisans ; cela avait sa justification objective, mais n'a rien à voir avec le fait que les Juifs devaient être exterminés et éliminés. Le système devait être exterminé : voilà le point essentiel.

Q. - Je crois que vous avez dit à la Cour, il y a quelques minutes, que vous ne savizz pas même que les Juifs vraisemblablement s'opposeraient à la nouvelle administration. Il semble pourtant que vous ayiez attiré l'attention de vos soldats là-dessus, n'est-ce-pas ?

R. - Non, je ne le savais pas, et l'ordre que les Juifs devaient être exterminés, ne me vient pas à l'esprit, car il n'estpas dit que les Juifs devaient être exterminés ; il est dit que le système devait être exterminé et c'est toute autre chose.

Q. - J'attire votre attention sur le § disant : J' le Soldat doit apprécier la nécessité de la punition sévère de la Juverie qui est la détentrice spirituelle de la terreur bolchévique et qui est nécessaire pour écraser toutes les émeutes qui sont, pour la plupart, imputables aux Juifs."

Je vous demande, témoin, si vous pouviez exterminer les Juifs sans que les soldats le sachent.

R. - Cela est tout à fait possible, car les exécutions de Juifs ont été camouflées par des transferts depopulations ;

H0637 - 0051

Ils ont été amenés dans des endroits calmes et enterrés là-bas, et, naturellement, il est possible que l'un ou l'autre de ces soldats , par hasard, ait vue de telles exécutions On a également prouvé - je me souviens que c'est le Ministère Public Russe, je crois - la description qu'a faite un ingénieur, dans la région de Sitomir, en Ukraine, qui a assisté à une telle exécution et la décrite de la façon la plus horrifiante. On ne peut dire à ce sujetqu'une chose. Pourquoi donc ne l'a -t-il pas annoncé et rapporté à un service de Commandement de l'Armée ? La réponse en est : la peur des SS était si forte que cet homme, au lieu d'annoncer cette cochonnerie , l'a gardée pour lui, et c'est maintenant qu'il la rapporte. Cela ne s'est pas passé chez moi, mais ailleurs, naturelle ment. Si, à l'époque, il l'avait dit à un service militaire supérieur à qui il aurait décrit cet événement, je suis convaincu que le Commandant en Chef senserait mêlé et c'est alors que nous en aurions eu connaissance.

Q. - Encore une question , Votre Honneur. Témoin, n'est-il pas exact que cet ordre ait été établi très soigneusement pour que les troupes com rennent, et , dirons-nous, sympathisent avec les Einsatzkommandos dans l'extermination des Juifs.

R. - Vous voulez parler de mon ordre ?

Q. - Oui.

R. - Non, il n'en est pas question; que j'ai incité mes troupes à collaborer à de telles actions il ne peut en être question.

GENERAL TEYLOR. - Votre Honneur, le Ministère Public américain n'a plus d'autres question à poser.

LE PRESIDENT. - La séance est suspendue.

-:-:-:-:-:-:-:-:-